

**Christian ESTROSI**

Député

Président du Conseil Général des Alpes-Maritimes  
Juge de la Haute Cour de Justice

Paris, le 19 octobre 2004

Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la proposition de loi que j'ai déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale, visant à ériger l'inceste en infraction spécifique dans le Code pénal.

Dans l'hypothèse où vous souhaiteriez vous associer à cette démarche, je vous serais reconnaissant de remplir et de me retourner le coupon ci-dessous au bureau 95 10, ou par télécopie au 01 40 63 92 94, avant le 2 novembre 2004.

Je vous prie de croire, Cher (e) Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Christian ESTROSI

BULLETIN REPONSE

Mme

BRUNET Christel Député de Seine et Marne

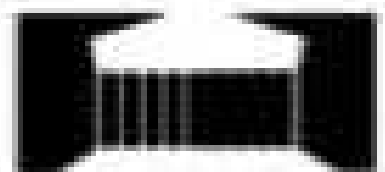
Souhaite être co-signataire de la proposition de loi visant à ériger l'inceste en infraction spécifique dans le Code pénal.

Date :

2/11/04

Signature :

Christel Brunet



ASSEMBLÉE  
NATIONALE

Chantal Brunel

Députée de Seine-et-Marne

Conseillère Régionale

Comme convenu le 11/01/2008  
le document attestant que Madame  
Brunel a cosigné la proposition  
de loi de Tatiou Estrosi.

Chantal Brunel 

Permanence : Aérodrome de Lognes - Hangar Degrammont - 77185 LOGNES

Tel. : 01 60 06 35 27 / Fax : 01 60 06 58 97 - E-mail : chantal\_brunel@yahoo.fr